Consultation des habitants sur la gestion des déchets

La gestion des déchets (collecte et traitement) est une compétence exercée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) qui devrait être largement financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Or, le budget annexe déchets était déficitaire de 16 millions d'euros en 2022, déficit qui s'aggrave chaque année en raison notamment des contraintes législatives et réglementaires imposées aux collectivités.



Par ailleurs, sur le territoire de GPS&O, plus de 30 taux et presque autant de services différents sont identifiés dans les 73 communes alors que la loi impose une harmonisation avant le 1er janvier 2028. Un groupe de travail, composé de toutes les tendances politiques du Conseil communautaire, a été mis en place il y a plusieurs mois et a fait des propositions à la fois pour réduire la production de déchets et parvenir à une harmonisation des taux de TEOM et des services.

Aujourd'hui, à Meulan-en-Yvelines, le taux de TEOM actuel est de 8,13%.
Le service comprend :

- Ordures ménagères : 1 à 2 collectes hebdomadaires ou Point d'Apport Volontaire (PAV) (selon le secteur)
- Emballages recyclables : 1 collecte par semaine ou toutes les deux semaines ou PAV (selon le secteur)

- Verre : 1 collecte toutes les 2 semaines ou PAV
- Encombrants : 1 collecte mensuelle ou bimestrielle (selon le secteur)
- Déchets verts : mise à disposition ponctuelle de broyeurs et bennes
- Accès aux 12 déchèteries du territoire (pour encombrants, déchets végétaux, déchets électroniques ou toxiques…)

Pour l'avenir, quatre options sont proposées :

- Option 1 : un service socle avec une TEOM de 7,54% comprenant la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte-à-porte, du verre en PAV, mise à disposition ponctuelle de broyeurs et bennes pour les déchets verts, et l'accès aux 12 déchèteries.
- Option 2 : le service socle et la collecte des encombrants en porte-à-porte trimestrielle et du verre en porte-à-porte mensuelle avec une TEOM de 8,45%.
- Option 3 : le service socle et la collecte des encombrants en porte-à-porte trimestrielle et des déchets verts en porte-à-porte bimensuelle avec une TEOM de 8,56%.
- Option 4 : le service socle et la collecte des encombrants, du verre et des déchets verts en porte-à-porte avec une TEOM de 9,04%.

Plus les services sont développés, plus le taux de taxe de TEOM est élevé, mais le sujet n’est pas que financier, les enjeux de développement durable sont importants : les déchets verts ramassés en porte-à-porte sont transportés en camions et incinérés alors qu’ils sont composés de 80% d'eau et peuvent être compostés à la maison, les encombrants ramassés en porte-à-porte sont enfouis alors qu’ils sont valorisés en déchèteries… La question est donc ce que nous voulons comme services, pas ce que nous aurons en fonction de ce que nous paierons.

Jusqu’au 10 mai, donnez votre opinion en remplissant le formulaire ci-après, votre avis est important car il nous permettra de prendre en compte vos attentes en matière de gestion des déchets.

Liens utiles
Formulaire sur la gestion des déchets